

Département de l'Hérault
Hôtel du Département
Direction Générale Adjointe – Aménagement du territoire
Pôle Routes et Transports
1000 rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4

NOTE RECTIFICATIVE

Concernant le dossier d'enquête publique relatif

au projet d'aménagement de la RD 5 entre Cournonsec et Montbazin,

liaison entre Montbazin et la RD2,

sur le territoire de la commune de Montbazin

Le dossier fait référence au POS qui n'est actuellement plus le document opposable de la commune de Montbazin.

En effet, la loi ALUR prévoit que les POS non transformés en PLU au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU).

Toutes les observations concernant le POS aux pages 63, 71, 117, 132, 133, 233 du dossier d'enquête sont donc déclarées caduques.

Le PLU de la commune de Montbazin n'étant pas encore approuvé au moment de la rédaction du dossier, le RNU s'applique.

Le projet d'aménagement de la RD 5 entre Cournonsec et Montbazin - liaison entre Montbazin et la RD2 est compatible avec le RNU.

Toutefois, il sera pris en compte dans le projet de PLU si ce dernier était approuvé avant la réalisation des travaux objet de la présente enquête publique.